

OBJET : MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU B.T. RUE MONTHYON
APPROBATION DU MARCHE

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la séance du 8 octobre 1980, vous avez adopté le projet de réfection de la rue Monthyon entre la rue Ruisseau des Noirs et la rue d'Alsace.

En vue de compléter l'aménagement de la rue, je vous demande de m'autoriser à passer au marché négocié avec l'E.D.F. pour la mise en souterrain du réseau Basse Tension.

Le coût des travaux évalué à 372 029,00 F sera financé par un emprunt contracté auprès de la C.D.C.

Je mets la question aux voix.

Le MAIRE lit l'avis des Commissions :

" FAVORABLE. Toutefois, un contact devra être pris avec la Direction des Télécommunications pour examiner s'il n'est pas possible de mettre en souterrain par la même occasion le réseau téléphonique."

M. BOURHIS - En ce qui concerne la rue Monthyon, une réunion a eu lieu pour la coordination de tous ces travaux. Nous avons obtenu une réponse de l'EDF et de la CGE mais les PTT n'ont pas cru bon de répondre.

Mme ROCHE - Je crois que tout le monde souhaiterait une coordination. On est las de voir creuser les routes plusieurs fois pour des travaux différents.

Le MAIRE - Cela arrive lorsque les crédits ne sont pas mis en place en même temps par les différents services.

M. BOURHIS - Dorénavant, chaque fois que des travaux importants devront être exécutés, on fera une réunion avec toutes les personnes concernées.

Le MAIRE - Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VC - St Denis le 23 Juin 1981
P/le Préfet, le Maire Général
M. Bouchier Collègue
Paru Copie Certifiée Conforme,
P/le Préfet,
le chef de Bureau a

Signé: Jacques La carte